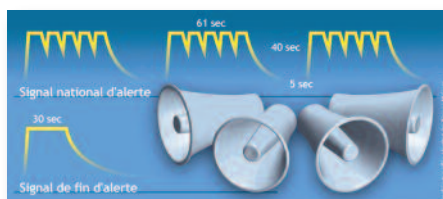


En cas d'accident industriel

L'alerte : en cas d'accident, la population est avertie par le Signal National d'Alerte (SNA) et les autres moyens d'alerte propres à chaque collectivité.



■ Avant :

- Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité
- Connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages

■ Dès l'alerte :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique
- Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air

- Couper le chauffage
- S'éloigner des portes et des fenêtres
- Ecouter la radio (Radio France, France Inter) - Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école - Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
- Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.
- Ne pas fumer. Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.

■ Après :

- A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment

■ Rappel des Consignes



Informier et former sur le risque industriel :

les communes en première ligne

Philippe SERRE, Directeur de cabinet, de la communication et des relations extérieures de la ville de Pont de Claix (38)

La question de la perception des risques majeurs par la population est l'objet de toutes les attentions au regard des enjeux qui y sont associés, singulièrement depuis l'explosion d'AZF et la tempête Xynthia.

Il convient à la fois de s'assurer d'une sensibilisation régulière (du fait des flux de population et de du rappel

classique des consignes) comme d'afficher une sérénité et un comportement responsable face au problème de réactions de panique qui mettraient en difficulté la gestion même du risque.

A Pont-de-Claix, où le risque technologique est une des données fondamentale de la vie des habitants depuis fort longtemps, il y a une appropriation pertinente du risque par la population. Elle

connaît le risque, elle sait qu'il existe, mais elle sait également que celui-ci est "acceptable" et que, de surcroît, le risque est aussi associé à la présence d'emploi et de richesse sur le territoire. A ce titre, il n'y a pas, chez les Pontois, de peur irrationnelle de l'accident.

Ce point est positif. Il permet à la collectivité de déployer un discours équilibré sur les enjeux du territoire. Il permet également, lors des exercices, de mieux mesurer la capacité de la population à "gérer" la situation de crise. Lors de notre dernier exercice PPI au début de l'année 2010, nous avons eu de ce fait le plaisir de constater que les efforts

d'information (Dicrim, informations municipales,...), les moyens mis en oeuvre pour l'alerte (sirène, automate d'appel,...) et les travaux effectués dans les bâtiments publics - singulièrement les écoles qui auront toutes, cette année, une salle de confinement adaptée - avaient permis que cet exercice soit une pleine réussite. **Dès le déclenchement de l'alerte, le confinement des populations a été presque intégral. Sur une population de 12.000 habitants, seuls quelques individus n'ont pas suivi les consignes de sécurité.**

Dès la réunion de retour avec les services de l'Etat et les autres collectivités, nous avons pu constater que des communes limitrophes, pourtant dûment concernées par le risque, n'avaient pas eu de résultats aussi positifs, voire même des résultats négatifs. De même, lorsque le POI avait été déclenché fin 2009 dans une entreprise utilisant des produits chimiques, que le PCS avait été déclenché également et avait conduit au confinement d'une école pendant des heures et à l'évacuation d'une partie des habitants du quartier, l'implication des élus



© mairie de Pont de Claix
Vue de la ville de Pont de Claix et de la plateforme chimique

ainsi que le professionnalisme et l'expérience des services municipaux et des équipes pédagogiques avaient permis que l'opération toute entière se déroule dans le calme.

Ce n'est pas ici la question du risque lui-même qui est en jeu mais une lente et longue démarche d'information régulière comme de sensibilisation.

Les municipalités ont de ce fait un rôle très important à jouer dans la proximité, la pédagogie et l'action. Il est décisif que ce rôle soit bien compris des communes. Ni l'état, ni l'industriel ne peuvent remplir complètement ni efficacement ce rôle sur le long terme.



Résultats de l'enquête sur la connaissance et la perception des risques des habitants de Pont de Claix

Deux enquêtes auprès de la population de Pont de Claix ont été réalisées par l'IRMa en mars 2009 et en mars 2010, l'une avant et l'autre après la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). La première enquête a permis de constater que près de 75 % de la population pontoise pense habiter dans une zone à risques. Ce chiffre est en légère baisse dans la 2^e enquête (70%). Les personnes qui se sentent le plus concernées sont les couples et les célibataires avec enfants. Les classes d'âge qui pensent le moins habiter dans une zone à risques sont les « plus de 60 ans » et les « moins de 20 ans ».

Lors de la première enquête, 89 % des personnes interrogées pensent que les risques technologiques sont « élevés » ou « moyens » alors qu'elles ne sont que 49 % dans le cas des risques naturels. En revanche elles ne sont que 43% à être « assez » ou « beaucoup » préoccupées par les risques technologiques et 22% à être « assez » ou « beaucoup » préoccupées par les risques naturels. Une majorité de personnes est donc plutôt « zen » face aux risques puisque le niveau de soumission qu'elles indiquent pour la commune est supérieur à leur niveau de préoccupation. A noter que c'est le risque industriel qui préoccupe le plus, puisque près de 70% des habitants le place en première position loin devant le risque « barrage » puis « TMD ».

Le DICRIM est un document bien perçu par la population. 73% des personnes interrogées l'ont reçu, près de 45% d'entre elles l'ont lu attentivement et 85% pensent que c'est un bon moyen d'information. La majorité des personnes interrogées affirment qu'être informée sur les risques les rassure (65 % en 2009 et 53% en 2010) tandis qu'elles ne sont que 11% en 2009 et 19% en 2010 à prétendre que cela leur procure un sentiment d'inquiétude grandissante. En revanche leur attitude est plutôt passive vis-à-vis de cette information : elles sont 45% à désirer recevoir de l'information en

2009 et plus de 40% en 2010, alors qu'elles ne sont que 20% en 2009 à rechercher activement une information sur les risques, et 5% en 2010.

Un habitant sur deux connaît les deux consignes de sécurité sur lesquelles nous les avons interrogés (« utilisation du téléphone portable » et « aller chercher ses enfants à l'école »). Ils sont près de 12%, à l'inverse, à avoir faux aux deux questions. 35 % environ ont des connaissances partielles.

